



Federale
Overheidsdienst
FINANCIËN

PERCEPTION ET RECOUVREMENT

« *LE GARDIEN DU TRESOR* »

WWW.FIN.BELGIUM.BE

INNING EN INVORDERING • FEDERALE OVERHEIDSDIENST FINANCIËN



Le gardien du Trésor



113.585.571.703,23 €



PROCESSUS





YOU ARE WELCOME !

Ooh ils recrutent
au SPF FINANCES !



Je suis
engagé à
l'AGPR
Super !





Federale
Overheidsdienst
FINANCIEN

CHOISIR ...





INFOCENTER

RECOUVREMENT

PERCEPTION

**SERVICE
JURIDIQUE**



INFOCENTER

LE DE NOTRE BUSINESS



- Point de contact privilégié avec le citoyen / l'entreprise
- Donner des informations, répondre aux questions, aider
- Accorder un plan de paiement (conditions & stratégie !)
- Modifier un numéro de compte (pour les remboursements)
- Traiter les demandes d'intervention du service SECAL



PERCEPTION

LE DE NOTRE BUSINESS

- Imputer les paiements sur « la bonne dette »**
- Traiter les remboursements**
 - **Puis-je rembourser ? A qui et sur quel compte ? (conjointes séparés ?)**
 - **Existe-t-il une dette ouverte ? Imputer sur la dette ? (qui a droit au remboursement ? Qui est redevable de la dette ?)**
- Clôturer la comptabilité (pas pour les débutants 😊)**

RECOUVREMENT

LE DE NOTRE BUSINESS

❑ EFFECTUER UNE ENQUETE DE SOLVABILITE

- Sources de revenus et de renseignements → nos bases de données
- Soutien de plusieurs modèles de datamining (notamment : Delphi, Pegasus)
- Stratégie de recouvrement

❑ ENTREPRENDRE UNE ACTION ET SUIVRE LE DOSSIER

- Pratiquer une saisie en mains de tiers détenteur
- Requérir l'intervention d'un huissier de Justice
- Prendre des mesures de garantie (inscription hypothécaire...)
- Collaboration obligée des Notaires (en cas de vente de biens immeubles)

SERVICE JURIDIQUE

LE DE NOTRE BUSINESS



☐ SERVICE JURIDIQUE

- **Décisions administratives : compétences légales**
 - Exonération des intérêts de retard
 - Surséance indéfinie au recouvrement (= réduction de la dette)
- **Contentieux judiciaires (actions offensives et défensives)**

☐ CELLULE PROCEDURES COLLECTIVES

- **Traitement des situations de concours (entre plusieurs créanciers)**
- **Faillite, liquidation, règlement collectif de dettes**
 - Introduire une déclaration de créance
 - Suivre le dossier (contact avec curateur, liquidateur, médiateur de dettes)
 - Représenter et défendre les intérêts de l'AGPR



« NE DITES PAS A MA MAMAN QUE JE
TRAVAILLE A L'AGPR... »

(ELLE PENSE QUE JE SUIS FONCTIONNAIRE)





ASK ME
ANYTHING

